

Les attentats sexuels contre les enfants : le rôle des parents et des écoles

Yves Lamontagne et Céline Lacerte-Lamontagne

Volume 7, numéro 2, novembre 1982

Mourir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/012978ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/012978ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lamontagne, Y. & Lacerte-Lamontagne, C. (1982). Les attentats sexuels contre les enfants : le rôle des parents et des écoles. *Santé mentale au Québec*, 7(2), 177–180. <https://doi.org/10.7202/012978ar>

LES ATTENTATS SEXUELS CONTRE LES ENFANTS : LE RÔLE DES PARENTS ET DES ÉCOLES

Malgré l'augmentation de la population, il semble que les offenses sexuelles contre les enfants n'ont pas beaucoup augmenté au cours des dernières années. D'autre part, une meilleure prise de conscience de la part de la société, l'émergence de spécialités comme la sociologie, la sexologie et la criminologie, l'importance de plus en plus grande vouée à la protection de l'enfance par les gouvernements et certains organismes sociaux de même que la publicité faite par les divers médias d'information, sont autant de facteurs qui ont fait en sorte que les attentats sexuels contre les enfants sont devenus des sujets de moins en moins tabous. Ces nouveaux phénomènes ajoutés à une législation sévère contre les offenses sexuelles, n'excluent pas que les parents et les enseignants aient un rôle primordial à jouer dans la prévention des attentats sexuels contre les enfants.

Les parents

Pour prévenir l'attentat à la pudeur des enfants, les parents devraient idéalement remplir trois conditions : avoir de bonnes relations avec leurs enfants, suivre certains conseils pratiques et leur transmettre une éducation sexuelle de base pouvant être complétée par le milieu scolaire.

La première condition est sans aucun doute la plus importante. Tous les auteurs s'entendent pour affirmer que les enfants les plus vulnérables aux assauts sexuels sont ceux qui ne reçoivent pas à la maison l'affection et l'attention dont ils ont besoin. Bien souvent, ces enfants sont issus de familles où règnent le manque de confiance, l'absence de dialogue de même que certaines carences affectives. Le pédophile, qui bien souvent est un voisin ou un parent, semble posséder une acuité particulière pour reconnaître les enfants avides d'affection ; il parle beaucoup avec l'enfant, sait facilement le mettre en confiance et se montre très chaleureux envers lui. Les parents qui se débarrassent de leurs enfants, les rejettent lorsqu'ils posent la moindre question, ne leur expriment pas d'affection, bref les parents qui n'ont pas une relation ouverte et confiante avec leurs enfants ne

devraient pas être surpris d'apprendre par d'autres que leur garçon ou leur fille ait accepté les avances sexuelles d'un adulte. Bien plus, lorsque le pédophile est appréhendé, l'enfant se retrouve à nouveau privé d'affection et peut alors présenter des troubles psychologiques tels que de l'hyperactivité, des troubles du sommeil, de l'énurésie, des phobies ou des troubles de l'apprentissage (Legendre-Roberge, 1978). Schultz (1975) soutient que la victime peut aussi craindre le blâme de ses parents si l'accusé est un voisin ou un ami de la famille, ou encore, elle peut se sentir coupable si elle a tiré quelque gratification de l'offense en étant l'objet d'attention et d'amour d'une personne que tout le monde condamne.

Il appert donc qu'un climat familial chaleureux et ouvert demeure la meilleure garantie contre les attentats à la pudeur des enfants. Grâce à cette atmosphère, il sera aussi beaucoup plus facile pour les parents de détecter les changements de comportement chez leur enfant, et d'essayer d'en connaître la cause sans lui faire subir un interrogatoire en règle et sauter d'emblée à des conclusions dramatiques.

Un ami nous racontait que lorsqu'il avait 10 ans et qu'il demeurait en province, un jeune homme du quartier s'était fait passer pour un chef scout. Celui-ci avait d'abord approché deux jeunes garçons et leur avait rapporté son intérêt à fonder une petite troupe scout qui comprendrait 10 garçons du voisinage. Il demanda donc aux deux garçonnetts de trouver huit autres compagnons afin que le mouvement puisse naître. Deux semaines plus tard, le jeune homme et les 10 garçonnetts se réunissaient dans le sous-sol de la maison d'un des enfants. Bien sûr, l'homme s'était assuré, en discutant candidement avec l'enfant, qu'il n'y avait pas de communication entre la maison et le sous-sol et que la seule sortie donnait vers l'extérieur. Cinq réunions eurent lieu à cet endroit ; elles consistèrent principalement à décorer le lieu de rendez-vous et à préparer une excursion d'une journée complète qui devait avoir lieu deux semaines plus tard. Aucune approche sexuelle n'avait été faite par le sujet à ce moment. Après la troisième réunion, un des enfants raconta à ses parents son

enthousiasme pour le scoutisme et vanta tant et plus ce chef si sympathique. Les parents eurent l'heureuse idée de téléphoner au centre régional des scouts pour s'informer de la personnalité de cette personne à qui ils avaient confié leur enfant. On peut deviner l'étonnement des parents lorsqu'ils apprirent qu'il n'y avait eu aucune troupe nouvellement fondée; en entendant cette histoire, les autorités racontèrent que, depuis plus d'un an, un pédophile avait fondé trois troupes scoutées pour arriver à ses fins. Le stratagème était toujours le même; quelques réunions pour gagner la confiance des enfants et des activités sexuelles au cours des jeux lors de la journée d'excursion. Les parents avertirent l'enfant de la situation, sans toutefois l'apeurer. Ils demandèrent même sa collaboration afin que la prochaine réunion ait lieu et que le coupable soit pris en flagrant délit. Une demi-heure après le début de la quatrième rencontre, les parents et les autorités locales firent irruption dans le sous-sol et chassèrent l'intrus. Aucune mesure légale n'était applicable puisque l'individu n'avait encore rien fait de répréhensible. Suite à cet incident, les parents entreprirent les démarches nécessaires pour que leur enfant devienne membre de la troupe scoutée la plus proche. Cet exemple démontre non seulement l'intelligence et la vigilance adroite des parents, mais aussi l'excellente communication avec leur enfant.

Certains conseils pratiques, même s'ils peuvent sembler superflus, n'en sont pas moins importants. À ce sujet, la journaliste Yvonne Crittenden (1975) donne d'excellentes recommandations. Selon elle, les parents doivent toujours savoir où et avec qui sont leurs jeunes enfants. Ils doivent leur apprendre à mémoriser leur numéro de téléphone pour les avertir de leurs déplacements. Lorsque les conjoints travaillent, les enfants doivent être surveillés et occupés sainement après l'école. Il importe de ne pas les laisser fréquenter les endroits déserts et les ruelles sombres et de leur interdire de faire de l'auto-stop; on doit avertir de ne pas monter en voiture avec des étrangers, de refuser des bonbons, de l'argent ou des cadeaux et de ne pas entrer dans les maisons d'inconnus. Il ne s'agit pas de faire croire à l'enfant qu'il existe du danger partout, mais de lui faire comprendre que ses parents tiennent à lui et qu'ils veulent son plus grand bien. À titre d'exemple, qu'il nous suffise de rappeler

qu'au cours d'un procès, nous avons entendu trois mères rapporter qu'elles travaillaient toute la journée et que leurs enfants n'avaient jamais eu de surveillance entre 16 heures et 18 heures. C'est précisément à ce moment qu'étaient survenus les attentats sexuels.

Normalement, lorsque les deux premières conditions sont remplies, la troisième, soit l'éducation sexuelle, l'est également. Mais parler de sexualité provoque encore beaucoup d'anxiété chez de nombreux adultes. On peut imaginer facilement la difficulté qu'ont de telles personnes à discuter de problèmes sexuels avec leurs enfants. Même ceux qui déclarent publiquement l'importance de donner une éducation sexuelle adaptée aux enfants y renoncent bien souvent eux-mêmes et relèguent le problème aux enseignants. Comme le rapporte Léger (1970), «Certains parents qui se montrent compréhensifs lorsqu'il s'agit d'autres aspects du comportement humain deviennent absolument intolérants et intransigeants lorsqu'il s'agit de sexualité. La porte se ferme complètement et toute communication devient impossible» (Léger, 1970, 34). D'autres s'en lavent les mains en achetant à l'enfant un livre sur l'éducation sexuelle, mais évitent de lui en expliquer le contenu ou de répondre aux questions qui le mettraient à sa portée. Idéalement, les parents devraient aborder le sujet dès la tendre enfance et donner à leurs enfants non seulement des explications, mais aussi l'exemple par leur propre comportement.

Nous tenons au moins à mettre les parents en garde contre deux formes d'éducation très négatives. Ce sont : l'éducation sexuelle par la punition et l'éducation sexuelle par défaut (Lamontagne et Lamontagne, 1977). La première forme s'illustre très facilement par cet exemple : «Ôte tes mains de là, sinon maman va te punir». La seconde forme est plus subtile et plus évasive. On la retrouve souvent chez des parents plus sophistiqués, qui racontent à leurs enfants que la sexualité est normale, qu'il n'y a pas de péché, etc. Par contre, si le garçon se touche le pénis, la mère lui enlèvera la main sans donner aucune explication; ou encore, l'enfant ne doit pas utiliser certains mots et personne ne doit se promener nu dans la maison. C'est donc une atmosphère de prohibition silencieuse. Il importe d'avoir une attitude saine vis-à-vis du sexe plutôt que de raconter à l'enfant des balivernes et

des histoires invraisemblables. Le temps est révolu où les cigognes apportaient les bébés et où les enfants étaient trouvés dans les feuilles de choux ou déposés à la porte par les Indiens.

Pour expliquer l'importance de la sexualité, même en bas âge, le docteur Masters, du célèbre couple Masters et Johnson, affirmait dans une conférence qu'au cours des premières 24 heures après la naissance le bébé mâle présentait de 5 à 7 érections, alors que la fillette avait des sécrétions vaginales au moins à 4 reprises. Si votre enfant s'amuse à des jeux sexuels avec d'autres enfants, ne vous énervez pas : pensez plutôt que c'est parfaitement naturel, et souvenez-vous que vous avez vous-même joué à la mère ou au docteur lorsque vous étiez jeune. Vous en êtes-vous plus mal sorti? Pourquoi en serait-il autrement pour vos enfants? Donnez plutôt à vos enfants les informations nécessaires et essayez le plus possible de ne pas dépasser leur capacité de compréhension.

Les écoles

Il faut avouer franchement que la plupart des parents n'ont ni les connaissances ni la volonté suffisante pour transmettre des notions sexuelles exactes à leurs enfants, en plus de présenter eux-mêmes des tabous ou certaines inhibitions face à la sexualité. Sans pour autant diminuer le rôle des parents, il importe que des cours de sexualité soient donnés à l'école pour combler les lacunes de la famille ; malheureusement, même au niveau des commissions scolaires, les initiatives dans ce sens demeurent encore très limitées, sinon inexistantes. De prime abord, il est facile de jeter tous les blâmes sur la direction des écoles pour cette situation. On a pu observer, en effet, que les rares initiatives d'éducation sexuelle prises par certaines écoles ont été vouées à de nombreuses critiques, sinon à des échecs, à cause, surtout, de la réticence des parents et des autorités religieuses face à un tel enseignement. Rappelons aussi le tollé de protestations qu'avait soulevé, aux États-Unis, la publication d'un livre allemand sur l'éducation sexuelle des enfants (Fleischauer-Hardt, 1978) : encore une fois, des parents refusaient, pour donner une éducation sexuelle à leurs enfants, de se servir d'un matériel didactique correspondant à la franche réalité.

Face à de telles attitudes, on imagine facilement la difficulté que représente l'introduction de cours d'éducation sexuelle dans les écoles. Il est évident que les tabous sexuels des parents, leur rationalisation, leur mauvaise éducation sexuelle, leur manque de connaissance en la matière ainsi que leurs principes religieux représentent autant de mécanismes de défense qui les empêchent d'envisager cette question de façon réaliste et, surtout, de donner à leurs enfants une éducation sexuelle différente de la leur. L'école représentant, pour eux, la perpétuation de leurs valeurs, il devient alors inadmissible d'en modifier les règles du jeu. Il faut aussi ajouter, à leur décharge, que des expériences ont été tentées dans certaines écoles sans préparation des parents et ce, malheureusement, par certains professeurs dont l'expérience et les qualifications laissaient fortement à désirer.

Que faut-il faire?

Ainsi, on observe que la société désire protéger les enfants contre les attentats sexuels mais que, paradoxalement, elle ne leur offre à peu près aucune éducation sexuelle que ce soit par l'entremise des parents ou de l'école. La loi du silence continue donc de se manifester à ce sujet. Pour modifier cette situation, deux solutions s'imposent à notre avis.

En premier lieu, avant de chercher à instaurer des cours d'éducation sexuelle dans les écoles, un enseignement devrait être d'abord donné aux parents eux-mêmes. Plusieurs formes d'éducation peuvent être envisagées en ce sens : discussions lors des réunions de parents, conférences dans divers milieux sur le sujet, campagnes d'éducation et d'information par les médias, etc. De façon générale, retenons que les parents doivent encourager leurs enfants à acquérir une attitude positive à l'égard de leur corps et de la sexualité à partir du plus jeune âge. Il importe donc que les parents soient eux-mêmes bien informés de la maturation sexuelle de leurs enfants ainsi que de leur éducation sexuelle.

La majorité des auteurs soutiennent que les enfants devraient recevoir une information simple sur les questions sexuelles à partir de l'âge de trois ou quatre ans, selon leurs besoins et leurs possibilités de compréhension. Dès l'âge de sept ou huit

ans, ils devraient être bien informés des points essentiels. Les parents doivent répondre avec sérieux et de façon réaliste à toutes les questions que leur posent leurs enfants et éliminer leurs peurs face à la sexualité. La meilleure façon de réussir est de répondre honnêtement aux questions en utilisant le vocabulaire exact et en expliquant l'anatomie et la physiologie telles qu'elles sont, quitte à se servir de livres ou de dessins à la portée de l'enfant. Une communication claire, faite dans un climat de confiance, diminuera non seulement les craintes de l'enfant, mais lui permettra de se sentir tout à fait à l'aise pour poser plus tard certaines questions dont il n'aurait pas assimilé complètement les réponses quelques semaines ou quelques mois auparavant.

Des parents compréhensifs ne doivent pas interdire à leurs enfants de jouer avec leurs organes génitaux, mais plutôt l'accepter simplement, comme tout autre jeu. En permettant ainsi aux enfants d'explorer leurs zones érogènes, on étanche leur soif de connaissance et ils trouvent vite d'autres objets de curiosité et de jeu. Enfin, il est évident que les parents doivent eux-mêmes donner l'exemple par leur propre comportement; par exemple, si les enfants ont l'occasion de voir leurs parents et leur frères et sœurs nus, ils trouvent plus aisément leur propre identité sexuelle.

En plus de ce rôle dévolu aux parents, les organismes scolaires doivent prendre l'initiative et aller de l'avant avec un programme d'éducation sexuelle, malgré les réticences que cela peut susciter. L'élaboration d'un tel enseignement devrait être supervisée par un comité du ministère de l'Éducation. Pour mener à bien ce projet, le ministère doit s'assurer de la collaboration d'experts pour la planification, l'organisation et le contrôle d'un tel programme; il pourrait s'inspirer de systèmes bien rodés dans d'autres pays et faire en sorte que ce programme soit intégré à l'enseignement général, de manière à éviter la faible participation propre aux cours qui sont donnés en parallèle à la pédagogie régulière. En fait, il s'agit bien plus d'organiser des cours de biologie, d'anatomie et de physiologie qui incluent des notions de relations humaines à la portée des enfants, que de dispenser un enseigne-

ment sur l'érotisme ou les relations sexuelles. Enfin, les professeurs désignés devront être triés sur le volet et suivis de près afin qu'ils respectent le programme à la lettre; cette procédure éliminera les incompetents et permettra de standardiser cet enseignement à l'échelle du Québec.

Administrés de façon intelligente et sensible, ces cours serviront à combler un vide que plusieurs parents ne peuvent remplir et à modifier le comportement de la prochaine génération face à la sexualité. Déjà, en 1959, Hesnard pensait que «l'action scolaire complétera l'action familiale en apprenant à l'enfant à respecter la sexualité normale, à la connaître théoriquement en l'attendant comme une récompense, à l'étudier physiologiquement en même temps que les grandes fonctions naturelles de l'homme et leur hygiène». (Hesnard, 1959, 420). Plus de 20 ans après, nous avons à peine évolué dans cette direction. Puisse l'action conjugée des parents et des enseignants dans le sens d'une information sexuelle pertinente et sensée aider les enfants à vivre une sexualité heureuse, faite de tendresse, d'amour et de responsabilité!

RÉFÉRENCES

- CRITTENDEN, Y., 1975, Agressions sexuelles contre les enfants, *Madame au foyer*, 65-78, octobre.
 FLEISCHAUER-HARDT, H., 1978, *Fais voir*, Adaptation française par Aluma Marienburg, Montréal, Éditions Quinze, 201 p.
 HESNARD, A., 1959, *La Sexologie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 431 p.
 LAMONTAGNE, Y., LAMONTAGNE, C., 1977, *L'attentat sexuel contre les enfants*, Montréal, Éditions La Presse, 127 p.
 LEGENDRE-ROBERGE, J., 1978, L'attentat sexuel contre les enfants et les adolescents : revue de la littérature américaine, *Cahiers pédopsychiatriques*, 9, 33-49.
 LÉGER, Y., 1970, *Les déviations sexuelles*, Montréal, Éditions de l'Homme, 187 p.
 SCHULTZ, L.G., 1975, The child as a sex victim : socio-legal perspectives, in *Rape victimology*, Le Roy, P. et L.G. Schultz (Eds), C.E. Thomas, Springfield, chap. 15.

Yves Lamontagne, M.D., FRCP(c), est directeur du Centre de Recherche Psychiatrique à l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine, et professeur au Département de Psychiatrie de l'Université de Montréal.

Céline Lacerte-Lamontagne, B.A., LL. L., est avocate dans le bureau d'avocats Boyer, Laverdure, Boulé, Lamontagne à Montréal.